

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

BUREAU

Réunion du 22 septembre 2020

Président de séance: **M. Sylvain Palhies**

Présents : **MM. Gilles Bastos - Gaze Bernard - Cardon Johann - Caudron Jacques - Gérard Mossé - Selles Serge**

Membre du Comité de Direction : **M. Barbusse Janick**

Excusé : M. Gérard Gouel

Le procès-verbal du 15 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité

OBSERVATEURS

Nota : concerne les arbitres D3 -D4 – JAD et stagiaires.

La fiche de notation doit être envoyée simultanément au rapport « My fff » accompli.

Coupe de L'Hérault autorisation d'observations :

Le président Sylvain Palhies autorise la section observatoire à effectuer des observations JAD ou arbitres stagiaires sur la coupe de l'Hérault à titre exceptionnel seulement si les deux équipes sont de même niveau.

COMPTABILITE

Aucune fiche de paiement d'après matchs en catégorie séniors et U19 des arbitres ne doit être envoyée à la comptabilité du District de l'Hérault.

De fait, la prestation est réglée par les clubs.

Pour les catégories U17 et inférieures les arbitres sont payés directement par le District de l'Hérault.

Les prestations des arbitres en coupes « District ou Ligue » sont payées par l'organisateur, soit le District ou la Ligue

La prestation en championnat des catégories « District » des séniors et U19 est payée par le club recevant excepté lorsque l'arbitre est demandé par le club visiteur.

Toutes les prestations en ligue sont payées par la Ligue.

Tout arbitre demandé est payé par le club demandeur.

DISCIPLINE

Rappel : le rapport est obligatoire qu'il y est des cartons ou pas, avec ou sans incidents :

Le rapport d'après match doit être rempli et disponible dans les 48 h. Il est établi sur « **My fff** » et on le trouve sur la bande du menu. Le même que pour les désignations.

Ce manquement handicape la commission de discipline et le personnel qui y est affecté. Dérogé à cette obligation est inadmissible...

Il nous est signalé six (6) rapports manquants donc transmis à la SMA qui sévira comme de droit.

SECTION FORMATION

Serge Selles fait un compte rendu des deux stages du 19 septembre 2020 :

- 18 absents dont 7 excusés en catégorie JAD. Des mesures devront être prises.
- 13 absents en catégorie D3. Des mesures seront prises également.

Le test théorique qui a été rendu par les arbitres présents est en cours de correction.

Pour le test physique : tous les présents ont réussi.

ARBITRES

M. Bataille : Absent sans avoir averti un responsable désignation au match du 12 septembre 2020 : Ent.St Clément Montferrier / Lunel Us U18 R1, a justifié de son absence le 20 septembre 2020 Dossier transmis à la SMA pour suite à donner.

M. Ezzofri : D3 du 13 septembre 2020 Montagnac US 2/As Pignan 2 : Le bureau accuse réception de son rapport, et après en avoir pris connaissance passe à l'ordre du jour.

M. Loukili : D3 Nézignan Es 2/ Juvignac As 2, dossier transmis à la SMA dans l'attente des décisions de la commission de discipline. Lors de cette rencontre, certaines anomalies et certains dysfonctionnements administratifs sont relevés entre la FMI et ce qui s'est réellement passé lors de la rencontre.

M. Lahlou : Le bureau accuse réception de sa demande. (Le bureau ne peut y donner une suite favorable)

M. Torres : Déclaré inapte à l'arbitrage

M. Atakora : Candidat promotionnel D4/D3 (demande acceptée)

M. Moucha : Candidat promotionnel D4/D3 (demande acceptée)

M. Daumas : Reçu à sa demande par le bureau pour expliquer ses mauvaises prestations. Le Président remercie le stagiaire déclaré inapte sur deux (2) matchs pour sa franchise sur le fait qu'il ne conteste pas la mauvaise qualité de ses observations. Le président propose au bureau qui accepte de mettre la chose en délibérée au mardi 29 septembre 2020 à savoir, revenir ou non sur la décision d'inaptitude.

M. Leblond : Le bureau accuse réception du justificatif d'absence au stage du 19 septembre 2020. De plus il fournit son planning de travail.

M. Mathieu : Le bureau accuse réception des excuses pour absence au stage du 26 et fourni le tableau d'emploi : dossier transmis à la formation et aux désignations.

M. Caron : Le bureau accuse réception. Celui-ci précise qu'il ne pourra assister au stage du 26 septembre 2020 que jusqu'à midi pour des raisons professionnelles.

Convocation :

Suite à une erreur du secrétariat, l'arbitre concerné n'a pas été convoqué en bureau. La convocation sera renouvelée au nom de Lagdid Mohamed mardi 29 septembre à 16h.

LES CLUBS

Suite au Covid 19 la CDA rencontre le problème récurrent de vestiaires non mis à disposition pour le ou les arbitres.

Le fait de devoir s'habiller ou le contraire dans une voiture, sur un parking ne garantit en rien la sécurité des officiels. Dans cette hypothèse toutes les dispositions sécuritaires habituelles sont mises à mal. Que fera-t-on en cas d'incident ? L'arbitre est toujours plus en sécurité derrière un grillage, un tunnel, ses vestiaires, où il s'enferme parfois, que livré en plein air en attendant la gendarmerie.

Le Président de la CDA va s'entretenir avec le Président du District de l'Hérault et ils évoqueront la situation afin de trouver les meilleurs remèdes.

Prochaine réunion mardi 29 septembre 2020 à 15h00

Le président de séance
Sylvain Palhies

le secrétaire de séance
Bernard Gaze